



BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

La présente note a pour objectif de répondre à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune avec le budget primitif 2022 voté en Conseil Municipal le 11 avril 2022.

Le budget 2022 retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles autorisées pour l'année avec une reprise des résultats de l'exercice 2021. Il a été bâti sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal le 21 mars 2022.

Le budget 2022 a été construit dans un contexte plus serein que l'année précédente du fait des effets positifs de la reprise de l'activité économique avec l'allègement des restrictions sanitaires et de l'amélioration des résultats et indicateurs financiers de la collectivité.

L'évolution très favorable des bases de la Taxe Foncière, désormais la seule recette fiscale de la commune, permettent d'envisager l'équilibre des dépenses de fonctionnement sans hausse des taux d'imposition cette année.

Par ailleurs, un travail nécessaire de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été engagé afin de compenser l'évolution du chapitre 012 qui s'explique notamment par la réorganisation des services qui se poursuit et la création de nouveaux services (France Services, Cartes d'identité et passeports) avec un reste à charge pour la commune.

S'agissant de l'investissement, l'objectif reste toujours de trouver le juste équilibre entre les travaux importants à réaliser pour la rénovation des bâtiments scolaires de Longues, l'amélioration du cadre de vie du quotidien, et la préservation de l'environnement afin de privilégier un développement durable pour le territoire.

Le Plan pluriannuel d'investissement a été revu pour intégrer le projet phare du mandat de rénovation des groupes scolaires de Longues programmé sur plusieurs exercices budgétaires pour tenir compte des capacités annuelles de la commune et intégrer la planification des autres projets.

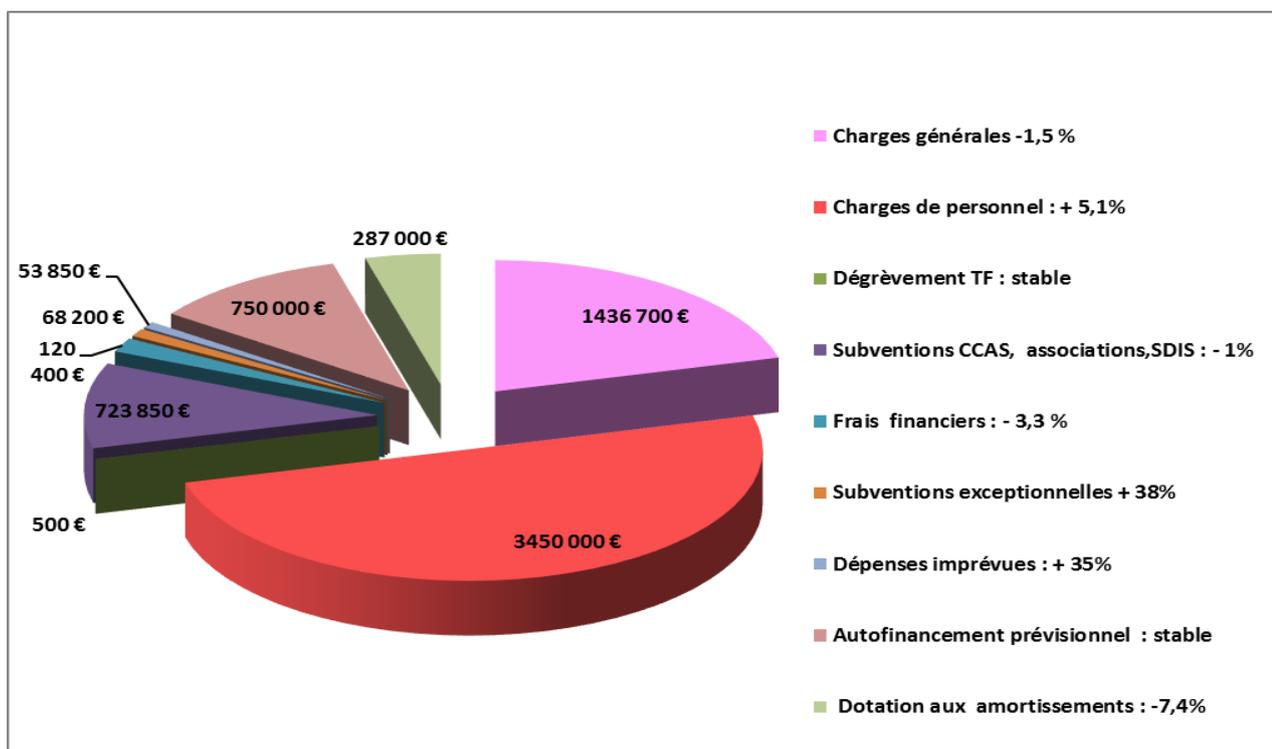
BUDGET GENERAL

A/ Section de Fonctionnement

Elle s'équilibre à 6 890 500 € en hausse de 2,4 % par rapport au BP + DM 2021.

A.1 - Les dépenses

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2022	rappel BP + DM 2021	Variation en %
011	Charges générales - 1,5 %	1 436 700 €	1 459 000 €	-1,53%
012	Charges de personnel : + 5,1%	3 450 000 €	3 280 000 €	5,18%
014	Dégrèvement TF : stable	500 €	500 €	0,00%
65	Subventions CCAS, associations,SDIS : - 1%	723 850 €	716 066 €	1,09%
66	Frais financiers : - 3,3 %	120 400 €	124 600 €	-3,37%
67	Subventions exceptionnelles + 38%	68 200 €	49 334 €	38,24%
022	Dépenses imprévues : + 35%	53 850 €	39 623 €	35,91%
023	Autofinancement prévisionnel : stable	750 000 €	750 000 €	0,00%
68	Dotation aux amortissements : -7,4%	287 000 €	310 000 €	-7,42%
Total dépenses		6 890 500 €	6 729 123 €	2,40%



Les éléments principaux à retenir concernant les dépenses de fonctionnement

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) 1 436 700 € (-1,5% rapport au BP 2021)

Des pistes d'économies ont été recherchées pour maîtriser l'évolution de ce chapitre et parvenir même à une légère diminution ce qui est notable.

- **Le budget culture** retrouve un niveau habituel de l'ordre de **100 000 €/178 000 € au BP 21** sans la manifestation exceptionnelle des « 500 ans de la Sainte Chapelle », et sans rajouter la Comté au Clair de Lune qui avait été enlevée en 2021 compte tenu du contexte sanitaire. Le programme culturel est renouvelé dans son contenu tout en conservant une enveloppe globale constante pour une année classique qui se répartit sur ce chapitre (article 6232) ou le chapitre 67 (subventions)
- **Une nouvelle économie de 20 000 € en consommation d'électricité** est attendue en raison de l'extinction de l'éclairage public sur une année pleine (soit au total un coût annuel qui passe de 90 000 € à 50 000 € sur 2 ans), mais le coût de l'électricité augmente donc la ligne n'est pas diminuée / BP.
- **L'achat de bâtiments modulaires** à Longues pour un montant de 84 000 € (dépense d'investissement) qui permet de faire **une économie de location de 24 000 € par an en fonctionnement**

- **L'achat des panneaux lumineux** pour un montant de 40 000 € qui permet également une économie de 26 000 € en location (– 10 000 € rajoutés en maintenance, soit une **économie nette de 16 000 €/an**)
- **La fin de la gestion du site sportif de la Banque de France** (économie de fioul 8 000 € et participation versée au CE 8 000 €)

Ceci permet de compenser des dépenses en plus :

- Une hausse du prix du Gaz (**+ 10 000 €**) et de l'électricité est à prévoir (cette dernière étant en partie compensée par la baisse de l'éclairage public)
- Une augmentation nécessaire pour **l'entretien des terrains (+ 5000 €)** pour les tailles de haies, les plantations d'arbres...**et des véhicules (+5 000 €)** en raison du vieillissement du parc.
- Augmentation du budget **formation du personnel (+ 4 000 €)** du fait des besoins recensés (nouveaux logiciels, HACCP, gestes et postures, premiers secours, FCO, 2 BAFA formation des personnes en contrats aidés et du conseiller numérique).
- La ligne maintenance (**+ 23 000 €**) est en hausse constante depuis plusieurs années compte tenu de l'évolution des matériels et équipements entretenus ; elle regroupe tous les contrats de maintenance pour les logiciels (nouveaux portail famille, citoyen...), matériels informatiques dont le parc augmente, chaudières, portails, climatisation, incendie, vidéosurveillance, panneaux lumineux....
- L'externalisation d'une partie de l'entretien des locaux sportifs et notamment le complexe sportif A Boste (**+ 24 000 €**) compte tenu de la concentration de certains personnels sur les bâtiments scolaires dans le cadre de la crise sanitaire.
- Au niveau des cotisations, une régularisation pour l'instruction des permis de construire payée au Grand Clermont (**+ 6 000 €**) et l'adhésion aux Petites cités de caractères (**12 200 €**)

2. Les charges de personnel (chapitre 012) 3 450 000 € (+ 5,1% par rapport au BP+DM 2021)

Cette augmentation tient compte comme tous les ans de **l'évolution de la carrière des agents et de leur rémunération communément appelé l'effet GVT** (Glissement Vieillesse Technicité) **qui représente environ 2,5 %**.

Cette année est marquée en plus par une revalorisation du SMIC et par voie de conséquence d'une refonte des grilles de rémunération des agents de catégories C qui sont tous reclassés au niveau du 7^{ème} échelon ;

La mise en place d'un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP en 2021, se traduit par une nouvelle hausse d'environ **+ 15 000 €** pour la mise en place du C.I.A.

Comme en 2021, ce chapitre prévoit toujours le recrutement de 4 emplois saisonniers au CTM en contrat aidés (Parcours Emploi Compétence) + 3 au service périscolaire qui sont renouvelés dans la mesure des possibilités fixées par l'Etat.

La ligne des agents non titulaires est maintenue à un niveau plus élevé pour assurer des remplacements qui risquent d'être encore importants compte-tenu de la crise sanitaire qui se poursuit en ce début d'année.

Le poste chef de projet Petit Ville de Demain est budgété pour une année complète avec les recettes prévues pour ce poste à 75 % sur 6 ans (cf chapitre 013).

L'ouverture de France Services impacte le chapitre 012 avec la création d'un poste d'agent d'accueil et d'animation à temps complet à compter du 1^{er} mars (**environ 30 000 €**), mais cette dépense est compensée par une recette équivalente de l'Etat.

Le poste de la responsable de ce service existait déjà dans le tableau des effectifs, il s'agit d'une réaffectation en interne qui n'entraîne pas de dépense nouvelle. Le poste de conseiller numérique est financé quasiment à 100 % mais seulement sur 2 ans.

Un poste polyvalent d'assistante de pôle est envisagé :

- pour le service à la population : 50 % (CNI, passeports, France service...)
- et le service Finances /Ressources Humaines : 50 %.

Un contrat de projet est envisagé pour le service culturel/vie associative/patrimoine pour fidéliser la personne actuellement en remplacement depuis 1 an sur ce service, notamment pour accompagner les projets nombreux et importants (nouveau programme culturel, petites cités de caractère, circuits du patrimoine...).

.Au total, les effectifs de la collectivité sont de 72 agents titulaires et stagiaires + 3 contrats aidés + 2 contrats de projet + 10 agents contractuels (en moyenne), soit 87 agents.

3. Les subventions (chapitre 65) 723 850 € (+ 1% par rapport au BP 2021)

- **La subvention au budget du CCAS est provisionnée à 320 000 € (+ 25 000 €) pour financer:**
 - le service de restauration collective, le portage à domicile aux personnes âgées, et la fourniture de repas à l'ALSH de Mond'Arverne Communauté.
 - Le colis ou repas proposé aux aînés pour les fêtes de Noël
 - le dispositif de téléassistance assuré par le Département.
 - le personnel communal affecté à la cuisine centrale et à l'interclasse à la pause méridienne est mis à disposition du CCAS, et fait l'objet d'un remboursement du budget du CCAS au budget communal.
 - les aides sociales facultatives d'un montant de 19 000 euros.

La subvention est majorée pour assurer l'équilibre du budget du CCAS qui voit 2 évolutions principales cette année : la hausse du budget alimentation pour une meilleure qualité des produits de plus en plus frais et cuisinés et en circuits courts, ainsi que le travail engagé avec le cabinet Terrana pour la réduction des déchets alimentaires

- **une participation financière à la mission locale** qui n'est plus prise en compte également par Mond'Arverne communauté (5 000 €) ;
- **La participation au SDIS** pour un montant de 134 000 euros ;
- **Les subventions ordinaires aux associations** sont maintenues au même niveau dans le cadre de l'enveloppe globale (74 000 €) déduction faite de la subvention ordinaire versée au COS (10 000 €) qui disparaît du fait de l'adhésion au CNAS désormais payée au chapitre 012.
 - + 10 000 € pour le budget culturel dont une partie est mis en œuvre sous forme de subventions, notamment pour la convention de partenariat avec le Trampoline

4. Les intérêts de dette (chapitre 66) 120 400 € (- 3,3% par rapport au BP 2021)

Les intérêts de la dette diminuent du fait de la baisse des taux d'intérêts. L'arrivée à échéance de certains prêts contribue également à cette diminution. A noter toutefois une évolution des intérêts de la dette avec EPF SMAF de la même façon que le capital du fait de l'achat de nouveaux terrains intervenus en 2020 et 2021 pour le compte de la commune

5. Les subventions exceptionnelles (chapitre 67° 68 200 € + 38 %°)

Le retour à un fonctionnement « normal » de la vie locale suppose de maintenir ce budget à un niveau équivalent (**47 000 €**), sans tenir compte du CA 2021 exceptionnellement bas. La répartition détaillée de ces subventions est vue en commission, au même titre que les subventions ordinaires.

Le financement du poste de DUMISTE à l'école de musique a été prévu en subvention exceptionnelle car lié à la réalisation effective des heures. Cette dépense de 13 000 € est majorée de 4000 € pour rajouter 1h d'enseignement à l'école maternelle Triolet compte tenu du nombre d'élèves (+ une provision de 4 000 € pour régulariser un solde de 2021)

Ce chapitre comprend également 20 000 € de subventions dans le cadre du budget culturel.

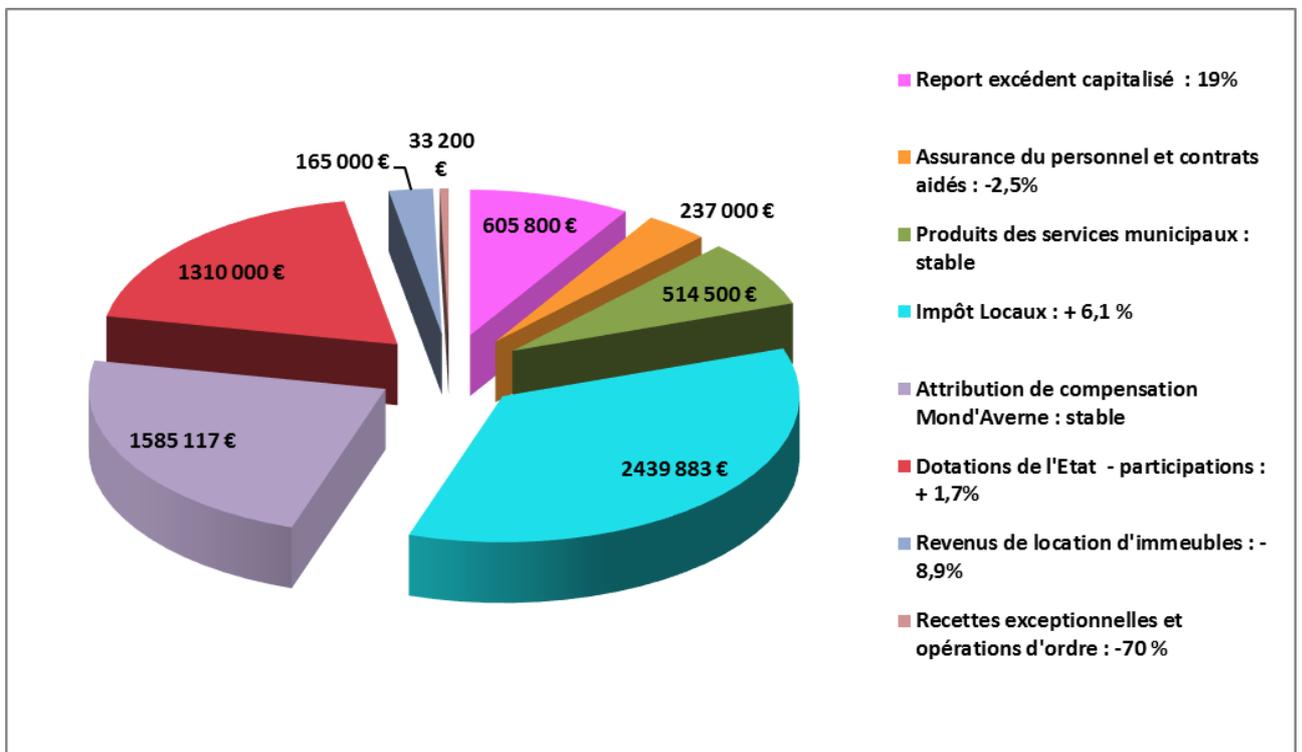
- **Le virement prévisionnel à la section d'investissement (750 000 €)** pour financer une partie des dépenses d'investissement (autofinancement prévisionnel);

7. La dotation aux amortissements est de 287 000 €. Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre avec la section d'investissement.

A.2 - Les recettes

Elle s'équilibre à 6 890 500 € en hausse de 2,4 % par rapport au BP+DM 2021.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP + DM 2021	Variation en %
002	Report excédent capitalisé : 19%	605 800 €	508 814 €	19,06%
013	Assurance du personnel et contrats aidés : -2,5%	237 000 €	243 200 €	-2,55%
70	Produits des services municipaux : stable	514 500 €	512 800 €	0,33%
73	Impôt Locaux : + 6,1 %	2 457 000 €	2 314 889 €	6,14%
73	Attribution de compensation Mond'Averne : stable	1 568 000 €	1 568 000 €	0,00%
74	Dotations de l'Etat - participations : + 1,7%	1 310 000 €	1 286 956 €	1,79%
75	Revenus de location d'immeubles : - 8,9%	165 000 €	181 264 €	-8,97%
042 et 77	Recettes exceptionnelles et opérations d'ordre : - 70 %	33 200 €	113 200 €	-70,67%
Total recettes		6 890 500 €	6 729 123 €	2,40%



Les éléments principaux à retenir concernant les recettes de fonctionnement

1. Le report de l'excédent de l'exercice antérieur : 605 799,80 €(+ 19 %)

Il est en hausse d'environ 100 000 € du fait de l'exécution favorable des recettes et de la bonne maîtrise des dépenses en 2021.

2. Atténuation de charges (chapitre 013) 237 000 € (- 2,5 % par rapport au BP+ DM 2021)

Ce chapitre correspond aux recettes suivantes :

- Remboursement par l'assurance du personnel d'une partie des salaires des agents qui sont en congés longue maladie ou longue durée. Cette recette sera moindre parce que des départs à la retraite ou des retours dans la collectivité ont eu lieu courant 21
- La prise en charge par l'Etat d'une partie de la rémunération des personnes recrutées en contrat **Parcours Emploi Compétences** (taux de prise en charge désormais 40% pour une durée hebdomadaire de 26 heures maximum). : 4 postes saisonniers au CTM + 3 services périscolaires
- Le remboursement du poste de chargée de mission Petites Villes de Demain à hauteur de 75%.
- Le remboursement du poste de conseiller numérique pour la 2^e année

3. Les produits des services (chapitre 70) 514 500 € (stabilité)

Le remboursement par le CCAS des personnels mis à disposition pour le service de restauration collective (430 000 €) avec une petite évolution due à l'indice GVT.

Les recettes des services de garderie périscolaire qui restent stables (55 000€).

4. Les impôts locaux (chapitre 73) 4 025 000 € (+ 3,6 %)

Les bases prévisionnelles font ressortir une évolution très favorable (+ **5,5 %**), supérieure à ce qui était annoncée par la loi de Finances (3,4 % pour la valeur des bases), ce qui montre une très bonne dynamique des bases qui s'explique par le nombre de constructions nouvelles.

Sur la base d'une stabilité du nouveau taux communal qui est **41.33 %** (taux de référence Commune+ Département 2021), **le produit attendu est de 2 541 511 €** (soit + 100 000 € environ)

Ce montant sera corrigé du coefficient de correction par rapport à l'ancienne taxe d'habitation qui est de l'ordre de - **330 382 €** et + **45 802 €** au titre de la compensation TH pour les résidences principale

L'attribution de compensation reversée par Mond'Arverne Communauté est **stable 1 568 000 €** du fait du non de transfert de charges nouvelles.

Les droits de mutation désormais perçus directement par la commune en application du système en vigueur pour les communes de plus de 5000 habitants sont estimés de manière prudente à **180 000 €** (entre le BP 20 et le CA 21).

La taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles instaurée depuis 2019, n'a pas produit de recette en 2021 ; la prévision très aléatoire est donc revue à la baisse **5 000 €**.

5. Les dotations de l'Etat (chapitre 74) 1 310 000 € (+1,8%)

La prévision de Dotation Globale de fonctionnement (DGF) est annoncée stable : 160 000 €

La Dotation de Solidarité Rurale est légèrement majorée à 340 000 € et la Dotation Nationale de Péréquation est stable/CA : 83 000 €.

Les attributions de compensation *versées par l'Etat dont celle pour la Taxe foncière qui bénéficie de la même évolution favorable des bases (+ 5.5 %) = 532 374 €*

La suppression de la subvention exceptionnelle pour les 500 ans de la Sainte Chapelle (- 66 000 €)

La majoration de la subvention de la CAF pour l'ALSH périscolaire pour les temps du matin, de la pause méridienne et désormais du soir en élémentaire. La recette attendue est de **40 000 €**.

2 dotations nouvelles versées par l'Etat : une pour France Services à hauteur de **30 000 €** pour participer aux frais de fonctionnement et une pour les cartes d'identité et passeports (**8 000 €** pouvant aller à 12 000 € en fonction du nombre de titres délivrés).

La dotation et la subvention concernant la navette (transports scolaires) est estimée à **12 000 €** et reste conditionnée par la signature d'une nouvelle convention avec la Région au lieu du Département.

Une prévision de 20 000 € pour le FCTVA des dépenses de fonctionnement éligibles.

6. Les revenus des immeubles- chapitre 75 : 165 000 €

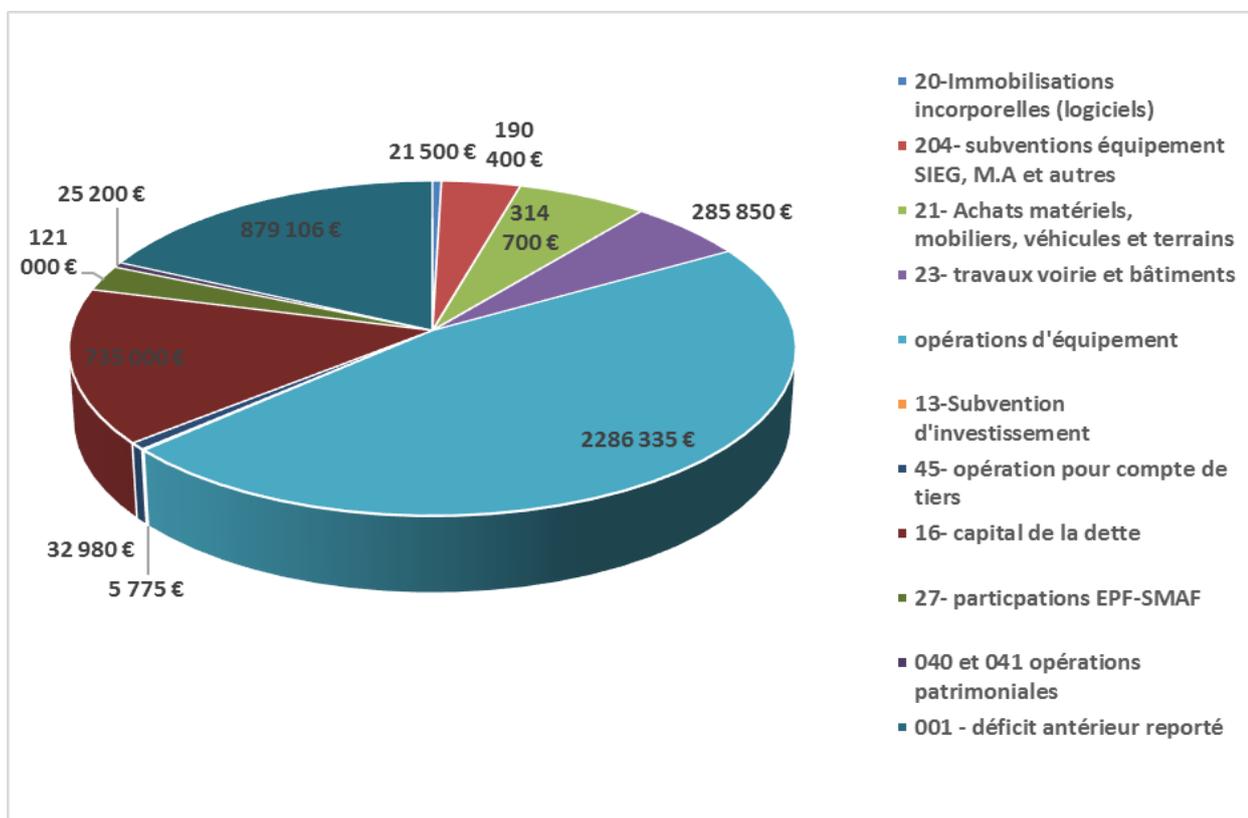
Il s'agit des produits provenant des immeubles appartenant à la commune. En légère diminution du fait de la vente du centre administratif (perte loyer de la poste) + fermeture de la Trésorerie.

B/ Section d'investissement

Elle s'équilibre à 4 897 846 € en hausse de 19.7 % par rapport au BP 2021 notamment parce qu'il y a des recettes plus importantes de cession d'immeubles et de subventions cette année.

B.1 - Les dépenses

Dépenses d'investissement	BP 2022	BP 2021	Variation %
20-Immobilisations incorporelles (logiciels)	21 500 €	3 001 €	616,53%
204- subventions équipement SIEG, M.A et autres	190 400 €	102 305 €	86,11%
21- Achats matériels, mobiliers, véhicules et terrains	314 700 €	130 000 €	142,08%
23- travaux voirie et bâtiments	285 850 €	291 700 €	-2,01%
opérations d'équipement	2 286 335 €	1 933 385 €	18,26%
13-Subvention d'investissement	5 775 €	0 €	
45- opération pour compte de tiers	32 980 €	39 300 €	-16,08%
16- capital de la dette	735 000 €	723 500 €	1,59%
27- participations EPF-SMAF	121 000 €	81 500 €	48,47%
040 et 041 opérations patrimoniales	25 200 €	25 200 €	0,00%
001 - déficit antérieur reporté	879 106 €	760 700 €	15,57%
Total dépenses	4 897 846 €	4 090 591 €	19,73%



Les **dépenses nouvelles d'équipement** s'élèvent à **2 518 030 €** (plus les Restes à Réaliser importants de 613 735 €). Ce niveau d'investissement est plutôt élevé et s'explique par le niveau de subvention plus important d'environ 300 000 €

NB : Dans les documents budgétaires, les dépenses nouvelles et les RAR sont additionnés par chapitres et par opérations pour obtenir le Budget voté au total

Ces dépenses prévisionnelles 2022 comprennent :

➤ **des programmes classiques de dépenses non ventilées par opérations**

Chapitre 20- études, subventions d'équipement au SIEG, logiciels = 160 550 €

A noter le SIEG un peu plus important cette année

L'achat des portails famille et citoyen et la refonte du site Internet largement financés par l'Etat dans le cadre des appels à projet numérique

L'aide à la rénovation des façades (convention fondation du patrimoine) : 20 000 €

Chapitre 21 - matériels, mobiliers, véhicules, terrains =265 700 €

Ce chapitre est exceptionnellement plus élevé du fait du rachat des bâtiments modulaires installés pour la garderie de Longues (84 000 €), des panneaux lumineux (40 000 €) pour réaliser des économies de

fonctionnement (fin des contrats de location). Au-delà, on retrouve une enveloppe annuelle d'environ **103 000 €** permettant tous les achats nécessaires au fonctionnement des services et des écoles

Chapitre 23 travaux (233 850 €) : un niveau habituel pour réaliser divers petits travaux de voirie et de bâtiments. A noter cette année le réaménagement de l'accueil de la Mairie pour permettre l'organisation du nouveau service de délivrance des titres d'identité et le changement des menuiseries du vieux bâtiment de l'Ecole J Prévert.

- **des opérations spécifiques pour des projets plus importants (1 857 930 € dont achats de terrains et d'immeubles pour un montant de 383 000 €)** qui se répartissent ainsi :

N° 259. entrée sud Longues	
alignement rue Vignolat	11 000
N° 269. Complexe sportif judo	
Avenants Maitrise Œuvre et travaux	12 000
N° 271. groupes scolaires de Longues	
Maitrise œuvre APS, APD PRO + SPS, CT...	331 819
Début travaux 1 ^e tranche	164 111
N° 279. Accessibilité espaces publics	10 000
N° 282. Mise aux normes sécurité bâtiments	10 000
N° 290. installations sportives	
Terrain entraînement football A Boste 1 ^e et 2 ^e tr	417 000
Cuve à eau	45 000
Eclairage terrain SIEG + commande centralisée	83 600
N° 295. sécurisation espaces publics	
vidéosurveillance 1 ^{ere} tranche	157 000
N° 296. Aménagement centre de bourg	
plan guide (solde étude)	5 000
N° 299. Entrée de ville côté Billom	
Achat de terrain pour parking maison Médicale	82 000
Maitrise œuvre pour aménagement rue du Puits en 23	20 000
Opération nouvelle - Gendarmerie	
réfection logements (sur 3 ans)	60 000
N° 297. Maison France Service	
Avenant Maitrise Œuvre et travaux	10 400
Mobilier, informatique, téléphonie...	21 000
N° 300. Circuits du patrimoine	48 000
Opération nouvelle – Acquisition du chai	290 000
Opération nouvelle - Grange Durif Enval	
Etude Maitrise Œuvre pour travaux en 23	10 000
Opération nouvelle : Aménagement aire de jeux	
Amélioration existant + étude définition besoin pour une aire de loisirs nouvelle	70 000

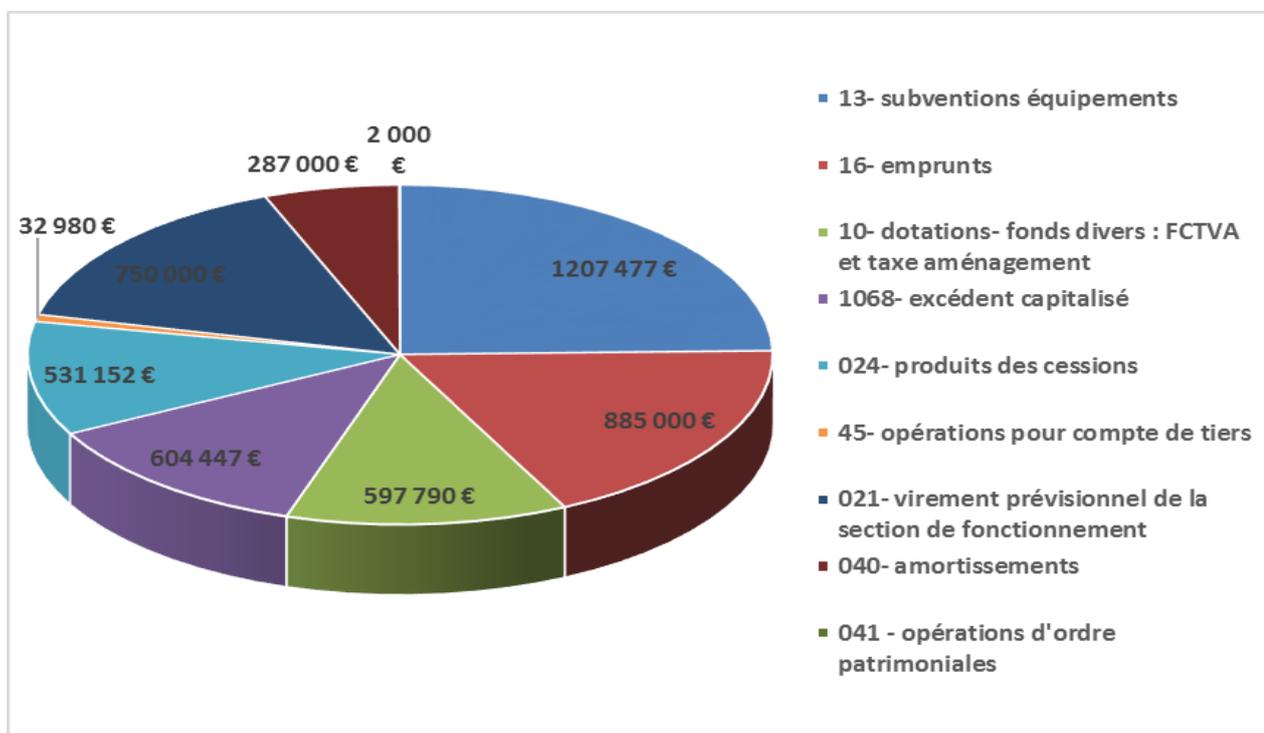
Les éléments marquants de cet exercice sont :

- **La réalisation de l'étude plan guide** qui définira le projet de territoire pour les 10 ans à venir avec une enveloppe de travaux de 200 000 € prévue chaque année à partir de 2023 dans le PPI pour programmer les actions prioritaires qui auront été retenues
- **Le début des travaux du projet de restructuration des écoles de Longues** après avoir approuvé un Avant Projet Sommaire (et un APD pour la 1^{ere} tranche).
- **Des études pour réaliser de nouveaux projets en 2023** : nouvelle aire de loisirs pour les jeunes, valorisation de l'abri Durif à Enval, entrée de Vic côté Billom avec la volonté de faire un aménagement qualitatif de la voirie et espaces publics après la fin des travaux de l'EHPAD

- **Le 2^e terrain d'entraînement de football**
- **Et l'acquisition du Chai** (sans subventions pour l'instant, mais avec la vente corrélative du Centre Administratif) qui est un élément nouveau à prendre en compte dans le cadre du PPI. Si des mécénats sont obtenus en cours d'année, ils permettront d'avancer la programmation de certains projets

B.2 - Les recettes

Recettes investissement	BP 2022	BP2021	variation %
13- subventions équipements	1 207 477 €	980 992 €	23,09%
16- emprunts	885 000 €	1 015 000 €	-12,81%
10- dotations- fonds divers : FCTVA et taxe aménagement	597 790 €	370 151 €	61,50%
1068- excédent capitalisé	604 447 €	405 148 €	49,19%
024- produits des cessions	531 152 €	218 000 €	143,65%
45- opérations pour compte de tiers	32 980 €	39 300 €	-16,08%
021- virement prévisionnel de la section de fonctionnement	750 000 €	750 000 €	0,00%
040- amortissements	287 000 €	310 000 €	-7,42%
041 - opérations d'ordre patrimoniales	2 000 €	2 000 €	0,00%
TOTAL	4 897 846 €	4 090 591 €	19,73%



Les principales recettes comprennent :

Les subventions nouvelles 850 675 € (hors RAR) qui sont importantes cette année dont principalement:

Subvention projet numérique Ecoles et Mairie : 28 000 €

Extension du DOJO : 45 500 € (Région)

Terrain d'entraînement de football : 41 000 € (Région)

Etudes pour le Plan-Guide : 20 000 € (2^e subvention PVD)

La vidéosurveillance 1^{ere} tranche : 60 000 € (Etat au titre du FIPD et Région)

Circuits du patrimoine : 32 000 € (fonds européens)

Et bien sûr le début de la 1^{ère} tranche du projet de restructuration des écoles de Longues qui concerne la construction d'un restaurant scolaire avec 618 400 € inscrits correspondant au FIC 19-21 273 000 €, le Bonus FIC filière bois 50 000 € et la DSIL 295 400 € ; les autres subventions de l'Etat au titre de la DETR 416 246 € et de la Région au titre du CAR 254 655 € sont inscrites en 2023 avec le reste des dépenses pour cette tranche.

Le FCTVA en fonction des dépenses réalisées l'année N-1 : **250 000 €** stable au regard des dépenses 2021.

La Taxe d'Aménagement est estimée à **120 330 €**, stable également

La Dotation aux amortissements s'élève à **287 000 €**, elle était de 310 000 € en 2021.

Des **cessions d'immeubles et de terrains** sont prévues pour **410 000 €** : 2 logements Rue du Sancy pour un montant de 90 000 € non réalisé en 2021 et le centre administratif (ancienne poste, SIAM et logements) pour un montant de 320 000 €.

L'emprunt maximal pour ne pas augmenter à nouveau le poids de la dette est de 735 000 € (sans le RAR 2021). En effet, l'objectif est de rester en dessous du remboursement du capital de la dette. En exécutant cette prévision à 90 %, ce qui est habituellement le cas en adéquation avec l'exécution des dépenses ;

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement : 750 000 € comme en 2021.

LE BUDGET ANNEXE RESTAURANT LA CHAUSSADE (LA COLOMBE GOURMANDE)

Il s'agit du seul budget annexe au BG depuis le transfert de la compétence assainissement eaux usées au SMVVA. Il retrace les opérations comptables du restaurant la Colombe Gourmande géré dans le cadre d'un bail commercial avec la commune qui est propriétaire des murs.

La section de fonctionnement s'élève à 22 690 € et la section d'investissement à 23 458 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chapitre 011 - charges générales	4 901.00	70878 remboursement charges	340.00
chapitre 66 intérêts	2 782.14	752 loyers et arrondis TVA	13 764.00
chapitre 65 - arrondi tva	9.54	758 arrondi tva	1,91
chapitre 68- amortissements	8 087,11	774 subvention commune	7 000.00
023 virement prévisionnel	6 910.21	002 excédent fonctionnement	1 584.09
TOTAL DEPENSES	22 690 €	TOTAL RECETTES	22 690 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1641 capital emprunt	14 997.32	1068 - affectation résultat	6 360.68
165 caution	2 100.00	165 caution	2 100.00
001 déficit investis reporté	6 360.68	28132 amortissements	8087.11
		021 virement prévisionnel	6 910.21
TOTAL DEPENSES	23 458 €	TOTAL RECETTES	23 458 €

LES PRINCIPAUX RATIOS ET INDICATEURS FINANCIERS

Niveau de l'épargne

La CAF brute correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de l'exercice.

La CAF nette représente l'épargne disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement après déduction du capital de la dette.

	2017	2018	2019	2020	2021
CAF BRUTE	963 041 €	866 636 €	838 124 €	676 579 €	1 007 957 €
CAPITAL DETTE	589 997 €	650 057 €	637 030 €	665 452 €	720 927 €
CAF NETTE	373 044 €	216 579 €	201 095 €	11 227 €	287 030 €

La CAF permet de couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunts de la collectivité (720 927 €) et d'autofinancer une partie des investissements quand elle est positive. Elle représente **17 % (contre 12 % en 2020) des recettes réelles de fonctionnement** (prises en compte dans le calcul de la CAF) ce qui est au-dessus du niveau minimal conseillé (entre 9 et 14 %).

Niveau d'endettement

L'encours de la dette

2016	2017	2018	2019	2020	2021
5 438 403 €	5 726 240 €	6 138 182 €	5 815 067 €	5 548 318 €	5 777 391 €

L'encours de la dette augmente légèrement en prenant en compte le dernier emprunt de 300 000 € souscrit en fin d'année et qui sert à financer les dépenses en RAR.

Il s'élève à **1 091 € par habitant (pop 2021 : 5 291 h)**. La moyenne pour les communes de même strate au niveau du Département se situe autour de 756€/habitant

Il n'est pas l'indicateur le plus significatif de la dette car il ne tient pas compte des recettes de la collectivité, alors que plus le niveau de recettes est élevé, plus la capacité d'emprunt est importante (d'où l'importance des ratios suivants).

2. L'annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement

841 954 € / 6 317 996 € = 13.3 %

Ce ratio mesure la charge de la dette par rapport aux ressources sur un exercice

Ce ratio est stable malgré une annuité plus importante, compte tenu de la bonne dynamique des recettes

3. La capacité de désendettement

Il s'agit de mesurer le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était exclusivement consacré à ce remboursement.

Ce ratio s'améliore considérablement du fait de la progression de la CAF brute qui s'explique notamment par la bonne dynamique des recettes. **Il passe de 8.2 à 5.7 années**

Le niveau de la dette reste donc un indicateur sensible qu'il convient de continuer à maîtriser avec toujours pour objectif de ne pas emprunter plus que le capital de la dette à rembourser chaque année.

Fiscalité locale - Niveau d'imposition

	rappel produit 2021	Bases prévisionnelles 2022	Taux commune	produit communal 2022	taux moyen nationaux 2021 / potentiel fiscal	potentiel fiscal 2022
TH - compensation	45 012			45 802		45 802

TF	2 322 460	5 924 000	41,33%	2 448 389	37,72%	2 234 533
----	-----------	-----------	--------	-----------	--------	-----------

TFNB	89 072	69 200	134,57%	93 122	50,14%	34 697
coeff correcteur	-313 126			-330 382		-330 382

Total produit	2 143 418 €			2 256 932 €		1 984 650 €
---------------	-------------	--	--	-------------	--	-------------

5,30%

CMPF		2 256 932 €	1 984 650 €			1,14
------	--	-------------	-------------	--	--	------

- ✓ **Maintien des taux constants par rapport à 2021 (pour les 2 taxes foncières et non bâti)**
- ✓ **Modalités de calcul du Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal (CMPF) non transmises par la DGFIP (en cours de redéfinition avec la réforme fiscale de l'année dernière qui a supprimé la TH remplacée par la part de départementale de la TF et un coefficient correcteur)**

Principaux ratios (extrait du BP 2022)

Référence population municipale totale au 1^{er} janvier 2022 : 5 291 habitants / moyennes de référence source DGFIP

RATIOS	Rappel BP 2021	BP 2022	Moyenne de référence nationale 2021	Moyenne de référence départementale 2021
Dépenses réelles de fonct / pop	1 060	1 102	1 024	897
Produits des impositions directes / pop	404	426	502	476
Recettes réelles de fonct / pop	1 159	1 183	1 177	996
Dépenses équipement brut / pop	476	595	311	360
Encours de la dette / pop	1 048	1 091	756	792
DGF / pop	107,41	110.19	151	128
Dépenses de personnel/dépenses réelles	57,4%	59.1%		

de fonct Dépenses réelles de personnel (charges nettes)	54%	54.8 %	58%	61%
Dépenses de fonct et rembours ^{nt} capital dette/ recettes réelles fonct	102,48%	104.90%	89,4%	/
Dépenses équipement brut/recettes réelles de fonct	40%	50.34%	/	/
Encours de la dette / recettes réelles de fonct	0,98	0.92	Seuil d'alerte 1	/